

*Initiatives ministérielles*

Le budget prescrit des mesures très strictes pour réduire le déficit. C'est un budget rigoureux, qui comporte des réductions de programmes extrêmement pénibles. La stratégie du gouvernement exige des économies au niveau des dépenses de l'État, un examen des programmes et certaines modifications fiscales.

De ce fait, des programmes qui tiennent à coeur à beaucoup d'entre nous, moi compris, ont dû être réduits. En tant que gouvernement, nous avons essayé de maintenir un certain équilibre entre les régions et entre les secteurs, tant du point de vue social que du point de vue des dépenses fiscales. Néanmoins, cela ne rend pas plus facile l'application de mesures fiscales sévères et ne réduit pas les conséquences pour les personnes touchées.

Pour en revenir aux réunions que j'ai tenues avec mes électeurs, les agriculteurs, et plus particulièrement mon ancienne organisation, m'ont dit sans détour que le budget était plus dur pour le secteur agricole que pour les autres secteurs du pays, en particulier lorsqu'on ajoute les modifications dans le domaine des transports.

Dans la région de l'Atlantique en particulier, la disparition de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes aura des conséquences importantes pour les producteurs. Nous avons prévu une somme considérable pour l'adaptation, 321 millions de dollars. Certains ont exprimé des préoccupations sur le fait que, si cet argent est donné aux provinces, celles-ci pourraient ne pas combler les besoins des producteurs en raison des changements prévus dans le budget.

En tant que députés, nous avons une responsabilité à cet égard, et nous devons nous en occuper. J'ai l'intention de le faire. En bout de ligne, nous avons certainement besoin d'une politique nationale sur les transports, au Canada. La perte de l'aide au transport des céréales fourragères dans la région de l'Atlantique pourrait avoir des conséquences très négatives sur l'industrie de l'élevage dans l'Est, s'il n'y a pas d'autres programmes qui compensent cette perte pour l'industrie en question.

Je vous présente les faits tels qu'ils sont, sans les modifier, car je les accepte ainsi. Ensemble, la perte du Programme d'aide au transport des céréales fourragères au Canada atlantique et les changements apportés à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, auront pour effet d'augmenter le coût de l'orge d'environ 42 \$ la tonne dans l'Est. C'est un fait. Je ne crois pas qu'on doive se laisser décourager par les faits.

• (1250)

Le secrétaire d'État à l'Agriculture et à l'Agroalimentaire va organiser une série de consultations avec le secteur agricole. Le financement transitoire est en place. Le secrétaire d'État et le ministère de l'Agriculture sont en pourparlers avec l'industrie et étudient divers moyens d'améliorer la compétitivité de l'élevage de bovins dans le Canada atlantique.

Les agriculteurs que j'ai rencontrés dans l'est du Canada m'ont fait part de l'inquiétude que leur causent les changements qu'on se propose de faire au ministère même. Ils craignent particulièrement les effets de la privatisation de la direction de

l'économie. Ils ont la ferme conviction, que je partage, qu'il doit y avoir au ministère un service chargé de faire les analyses économiques et les études d'impact économique indispensables avant de procéder au moindre changement de politique.

Je suis de ceux qui sont convaincus que le ministère devrait organiser des conférences afin de rendre publiques ce qu'il estime être les perspectives d'avenir de l'agriculture pour l'année à venir et de rendre compte de ses prévisions au bout de l'année.

Je pense que privatiser la direction de l'économie ne permettra pas de faire des économies puisque le travail sera fait en sous-traitance par des consultants. Selon moi, il serait de beaucoup préférable de se débarrasser de certains bureaucrates haut placés qui n'ont jamais manié la charrue et qui n'ont aucune idée de ce qu'est un producteur primaire. Il reste beaucoup de choses à discuter.

Il est certain que le ministre a dû faire des choix difficiles. Il va essayer d'en adoucir les effets en améliorant le filet de sécurité, en mettant en place des mesures transitoires et en réorientant sa politique.

Je reviens aux rencontres organisées dans ma circonscription pour parler du nouveau Transfert social canadien. On s'est demandé si le TSC serait un instrument efficace de prestation uniforme des programmes sociaux au Canada, particulièrement en matière d'éducation postsecondaire et de soins de santé. On s'est demandé aussi quelle serait l'incidence de ce transfert unique sur la lutte contre la pauvreté des enfants.

J'ai fait remarquer aux participants que l'examen de la sécurité sociale entrepris par DRH avait donné des résultats très satisfaisants. Le comité chargé d'étudier ce document en a tiré des conclusions fort éclairantes. Je le félicite de son travail. Ce comité a fait un excellent travail de recherche, a tenu des audiences, et en a tiré des recommandations dont le gouvernement et les députés vont pouvoir s'inspirer pour décider des nouvelles initiatives à prendre dans le domaine de la sécurité sociale.

Tous les détails de la dette et du déficit ont évidemment fait l'objet de discussions. Ces dernières ont aussi porté sur le pourcentage de la dette que le Canada a envers les investisseurs étrangers. Personnellement, cette question me préoccupe beaucoup. Il faut l'examiner de près, compte tenu du fait que quelques spéculateurs peuvent intervenir sur le marché boursier en jouant sur leurs claviers d'ordinateur et détruire la sécurité financière d'un pays. Que ce soit au moyen d'un nouvel accord de Bretton Woods ou d'une autre mesure, il faut y remédier. Je pense que le premier ministre a inscrit la question au programme de la conférence du G-7, à Halifax.

La réduction des effectifs de la fonction publique a également été discutée aux réunions. Des représentants des fonctionnaires ont exprimé leurs craintes au sujet de ce qui arrive à un grand nombre d'entre eux et du tort que cela cause sur le climat de travail. Ils se sont demandé pourquoi l'indemnité de retraite anticipée n'avait pas été offerte à tous les fonctionnaires, ce qui aurait permis d'affecter aux postes vacants ceux qui n'ont pas droit à l'indemnité et qui sont considérés comme excédentaires. Nous allons porter la question à l'attention des ministres responsables.